

CONSEIL du CPAS du jeudi 23 avril 2020 à 19h30

A cause de la crise Corona, cette réunion sera organisée en ligne et donc à huis clos.

L'ORDRE DU JOUR

Affaires générales / administratives

1.	Sujet	Prise de connaissance de l'arrêté concernant l'organisation par voie informatique des réunions du conseil d'administration
	Description	Prise de connaissance de l'arrêté concernant l'organisation par voie informatique des réunions du conseil d'administration
	Motivation	Le 14 avril 2020, le bourgmestre a pris une décision sur base des articles 134§1 et 135§2 de la nouvelle loi communale sur l'organisation par voie informatique du conseil communal et du conseil public d'aide sociale. Le conseil en sera informé.
	Proposition	Prise de connaissance de l'arrêté sur l'organisation numérique par voie informatique des réunions du conseil d'administration

2.	Sujet	Prise de connaissance du rapport concernant le l'audit organisationnel du cpas.
	Description	Prise de connaissance du rapport concernant le l'audit organisationnel du cpas.
	Motivation	Audit Flanders visait à faire auditer toutes les autorités flamandes avant fin 2019. Fourons a été un des derniers et un audit organisationnel a été réalisé fin 2019. Les conseils seront informés du rapport.
	Proposition	prise de connaissance du rapport sur l'audit organisationnel .

3.	Sujet	Approbation de la collaboration avec BLM comme intermédiaire au niveau du travail et bien-être ;
	Description	Approbation du partenariat avec BLM ;
	Motivation	Dans le cadre du projet "Renforcer la médiation du travail et bien-être ", BLM propose de conclure un partenariat avec le CPAS dans le but d'orienter les personnes en situation de pauvreté ou à risque accru de pauvreté vers l'emploi.
	Proposition	Approbation de partenariat avec BLM ;

4.	Sujet	Modification de la réglementation du statut juridique
	Description	Modification de la réglementation du statut juridique du personnel
	Motivation	Face à la crise du Corona, le conseil d'administration a dû prendre des mesures urgentes pour garantir la sécurité de ses employés. Pour les membres du personnel qui ne peuvent pas travailler à domicile, il a donc été décidé d'autoriser une dérogation limitée au travail pour cause de force majeure. Ceci est possible par l'art. 218 de la décision du gouvernement flamand concernant la réglementation du statut juridique.
	Proposition	Approbation de la modification de la réglementation du statut juridique du personnel

SEANCE FERMEE

Service social

5.	Sujet	Prise de connaissance du Bureau Permanent
	Description	Communication Bureau Permanent
	Motivation	Le Conseil prend connaissance des décisions prises par les Bureaux Permanents du 27 février, 10 mars, 24 mars et 14 avril 2020
	Proposition	Prise de connaissance des Bureaux Permanents